LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Etablissement Public
GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS
crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

Le mot de la Directrice

C'est avec plaisir que je vous invite à la lecture du rapport d'activité, des actions et de la gestion de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes pour l'année 2023.

L'année 2023 a été marquée par une série de défis, mais également par des succès significatifs.

Malgré un contexte économique parfois incertain, nous avons maintenu notre position en tant qu'acteur majeur dans le domaine de l'économie sociale et solidaire de notre zone d'influence.

Je suis particulièrement fière des efforts déployés par nos équipes pour garantir un service de qualité à nos clients. Nous avons continué à offrir des solutions financières adaptées à leurs besoins, tout en maintenant des normes élevées en matière de transparence et de responsabilité.

Nos résultats financiers reflètent cette approche solide et axée sur le client.

Nous avons enregistré une belle croissance de nos portefeuilles, tout en préservant la solidité de notre bilan et en maintenant une gestion prudente des risques.

En outre, nous avons poursuivi nos initiatives en matière de responsabilité sociale et environnementale, affirmant ainsi notre engagement envers la durabilité et l'éco responsabilité.

Toutefois, les défis à venir exigent de nous une vigilance accrue et une capacité d'adaptation continue. Nous devons rester attentifs aux évolutions du marché, aux attentes changeantes de nos clients et aux nouvelles opportunités émergentes.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble de nos collaborateurs pour leur contribution à notre succès collectif.

Ensemble, nous continuerons à faire du Crédit Municipal de Nîmes un pilier financier solide et un partenaire de confiance pour nos concitoyens.

Cécile Lhuire

Sommaire

4 La Caisse de Crédit Municipal de **Nîmes**

5 Les organes **délibérants**

6 L'organisation

7 Les **équipes**

8 Les **activités**

10 Les **temps** forts

12 Le **rapport** de gestion

16 Bilan Publiable **2023**

17 Compte de résultat **2023**

18 Rapports du Commissaire **aux Comptes**

25 **Annexes** aux comptes annuels

L'histoire

Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen-Age à une époque où les usuriers sont un fléau pour le peuple. Le moine italien Barnabé de Ternie lance donc l'idée d'une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fond du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais également de grains et autres denrées.

Héritières des Mons de Piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des Établissements Publics de Crédit et d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes tel qu'on la connait aujourd'hui naît en 1828.

L'Établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné. Porteur de l'intérêt général il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes étant l'actionnaire unique.

Anecdotes

Chez ma tante

On doit le sobriquet « Ma Tante » au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont de Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !

Mettre au clou

L'expression « Mettre au clou » illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.

Conseil d'Orientation & de Surveillance

PRÉSIDENCE

Jean Paul FOURNIER
Président, Maire de la Ville de Nîmes,
Membre du bureau Communautaire

Alain MINGAUD
Président Délégué, Expert Evaluateur Immobilier

MEMBRES

Marie-Chantal BARBUSSE
Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Monique BOISSIERE
Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Jean-Marc CAMPELLO
Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,
Vice-président de Nîmes Métropole

Bruno FERRIER
Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,
Conseiller communautaire

Frédéric PASTOR
Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes,
Conseiller communautaire

Carole SOLANA
Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes,
Conseillère communautaire

Thierry COLLET
Retraité de l'Agence de l'environnement de travail LR,
SNCF, Direction de l'Immobilier Grand Sud,

Georges PAGES
PDG de société, Retraité

Michel ASLANIAN
Représentant de la Ville de Montpellier,
Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier,
Conseiller communautaire

Didier CAMBON
Représentant de la Ville de Carcassonne,
Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne,
Vice-président de Carcassonne agglo

Patricia FOURQUET
Représentante de la Ville de Perpignan,
Adjointe au Maire de la Ville de Perpignan,
Conseillère communautaire

LE COMITÉ D'AUDIT

Georges PAGES
Membre du COS,
Président du comité d'Audit

Alain MINGAUD
Président délégué du COS

Thierry COLLET
Membre du COS

Frédéric PASTOR
Membre du COS

Monique BOISSIERE
Suppléante, Membre du COS

Carole SOLANA
Suppléante, Membre du COS

Laure PHILIPPE
Directrice du Contrôle Interne

Lydie BOUFFIER-FOURNIER
Responsable conformité

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fifty Bees,
26, rue Raspail,
69 600 Oullins-Pierre-Bénite,
France

L'organisation

Le Conseil d'Orientation & de Surveillance

Dirigeants effectifs

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Cécile Lhuire

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Audrey Pinquier

SECRÉTARIAT DE DIRECTION & COORDINATION DES GAGES
Annie Morieras

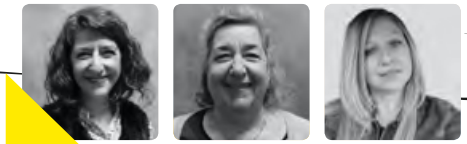

DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE
Laure Philippe

- CONTRÔLE INTERNE ET PÉRIODIQUE
- CONFORMITÉ ET CONTRÔLE PERMANENT
- CELLULE DE LAB

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
Michel Rodriguez

- PÔLE AGENCE COMPTABLE, FLUX ET PRÉCOMPTE
- PÔLE ÉTATS RÉGLEMENTAIRES ET FISCALITÉ
- CONTENTIEUX

DIRECTION DES RISQUES ET DES ENGAGEMENTS
Audrey Pinquier

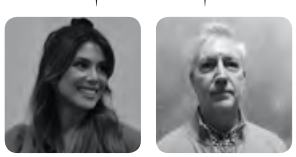

- SURENDETTEMENT
- PÔLE PRODUCTION
- PÔLE SRC

DIRECTION COMMERCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT
Marie Robert

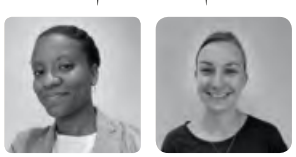

- PÔLE MARKETING ET COMMUNICATION
- RÉSEAU COMMERCIAL

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Stéphanie Bruc

- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- GESTION FINANCIÈRE
- MOYENS GÉNÉRAUX

Les équipes

Agence de Nîmes
8, rue Guizot
30 000 Nîmes

Agence de Carcassonne
29, boulevard Marcou
11 000 Carcassonne

Agence de Montpellier
39, avenue Georges Clémenceau
34 000 Montpellier

Agence de Perpignan
37, avenue Du Général De Gaulle
66 000 Perpignan

Les permanences hebdomadaires
Alès & Bagnols-sur-Cèze

L'activité sociale

LE PRÊT SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, ce service social permet à toute personne de bénéficier d'un prêt immédiat et simple. Depuis 1828 à Nîmes, il s'agit de l'argent disponible tout de suite, contre dépôt en garantie d'un objet de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, faïences, cristallerie, objets divers...).

L'engagement

Toute personne majeure peut engager un objet ou un bijou en échange d'un prêt. Il suffit de présenter une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile récent. L'objet est estimé par un Commissaire-Priseur ou son délégataire.
Le prêt s'élèvera de 50 à 80 % de l'estimation basée sur la nature du bien et de sa valeur sur le marché.

La prolongation

À l'échéance du contrat, les intérêts doivent être payés pour renouveler le prêt. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, cette opération peut s'effectuer par internet.

Le dégagement

À n'importe quel moment de la vie du contrat, l'emprunteur peut retirer son bien, contre le remboursement du capital prêté, augmenté du paiement des intérêts et des droits dus sur la période écoulée. Plus de 93 % des objets déposés sont repris par leurs propriétaires.

La vente

Les objets non récupérés par les déposants sont vendus lors de ventes aux enchères publiques. Elles se tiennent une fois par mois environ en salle des ventes. La mise en vente du bien peut également intervenir sur demande du propriétaire, après 3 mois minimum de dépôt. Les ventes sont effectuées sous le ministère de Commissaires-Priseurs et sont précédées d'une exposition des objets. Le catalogue de ces derniers objets mis en vente est disponible sur le site internet de la Caisse.

Les bonis

À l'issue de la vente aux enchères, la différence entre le montant de la vente et la somme due au Crédit Municipal par l'emprunteur (capital + intérêts + accessoires) lui est entièrement reversée.

11 449 clients
nous font confiance
Au 31/12/2023

12 ventes
organisées
2023

32 journées
d'expertises gratuites

Accès Internet

Les clients peuvent consulter et gérer leurs contrats sur un espace internet dédié, leur permettant également de prendre des rendez-vous en agence et d'effectuer des paiements par carte bancaire.

Les Commissaires-Priseurs

Maîtres ILLY et PUAUX, Nîmes, Perpignan et Carcassonne, Maîtres GIUSEPPI et DE LATOUR à Montpellier.

LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Les Micro-crédits sont délivrés par le Crédit Municipal de Nîmes en étroite relation avec les réseaux accompagnants.

Le Micro-crédit Personnel est un financement accordé aux personnes exclues partiellement ou totalement du système bancaire et permet d'emprunter une somme d'argent limitée pour un projet d'insertion sociale et sur une période adaptée.

Le Micro-crédit santé permet de financer tout ou partie des frais de soins dentaires, d'optique et de prothèses auditives pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture sociale totale.

26 microcrédits
financés
en 2023

L'activité bancaire

LES PRÊTS BANCAIRES

523 prêts financés en 2023

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, par sa gamme étendue, propose des solutions de crédits multiples.

Les prêts de dépannage
Les prêts de dépannage jusqu'à 3 000 €, sur des durées limitées à 24 mois, permettent à notre clientèle de ne pas recourir à des réserves d'argent et de bénéficier de taux réduits.

Les prêts personnels
Les prêts personnels, sans affectation de 12 à 120 mois, fournissent des solutions pour la réalisation de différents projets.

Les rachats de crédits
Les rachats de crédits et de dettes, prennent en compte toutes les formes de rachat (prêts bancaires classiques, crédits permanents, réserves d'argent, prêts auto, découverts bancaires...). Ils peuvent être étalés sur une durée maximale de 120 mois, et de la trésorerie peut même être intégrée au financement.

Pour les personnes qui ont besoin dans l'immédiat d'une somme immobilisée dans leur propriété actuelle qu'ils mettent en vente ou dans l'attente d'une rentrée d'argent, le Crédit Municipal peut leur avancer une partie de cette somme, sous la forme d'un prêt relais, qui sera soldé lors de la vente de leur bien actuel ou du déblocage des fonds.

13 partenariats apporteurs

176 dossiers financés en 2023

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

Compte à terme, Bon de caisse, Livret de Développement Durable et Solidaire, LEP, Compte sur Livret, Livret A...

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients toute une gamme de supports de placements contractuels et de produits d'épargne adaptés, sans risque sur les marchés financiers.

L'épargne solidaire
Sous forme de Compte à Terme ou de Compte sur Livret, l'épargne solidaire est labellisée Finansol. Le capital déposé est directement affecté aux actions sociales de proximité de la Caisse de Crédit Municipal, le Micro-crédit personnel prioritairement, et le prêt sur gage.

LES SERVICES BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose une gestion des comptes bancaires personnalisée, une tarification préférentielle ainsi qu'un accueil et un service individualisés :

- moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique de solde),
- retrait gratuit dans tous les Distributeurs Automatiques de Billets,
- assurance autour des moyens de paiements,
- consultation (gratuite) et gestion des comptes sur Internet.

Les temps forts

Janvier
Remise de don
au 4L Trophée

Juillet
Nouveaux goodies

Zoom sur le
Micro-crédit social

Mars
L'épargne solidaire
du Crédit Municipal

Septembre
Campagne affichage
PRÊT FLASH

Mai
Les journées d'expertise

Indicateurs

Afin de réduire son impact écologique et de promouvoir des habitudes plus durables, La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en place des actions qui contribuent aux enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Par le biais d'actions directes

- Remplacement des gobelets jetables par des gobelets, tasses et gourdes réutilisables.
- Mise en place d'une prime à la performance collective afin de réduire la consommation de papier imprimé.
- Mise en place des boîtes RECYGO pour trier, collecter de façon sécurisée et recycler les documents confidentiels.

Ou l'intégration volontaire d'actions avec des parties prenantes qui ont des préoccupations sociales, sociétales et environnementales

- En décembre, la Caisse de Crédit Municipal a versé 4 500 €, répartis sur les 3 antennes EMMAÜS du Gard, de l'Hérault et de l'Aude. Grâce à ce don, l'établissement a pu rencontrer les équipes des divers centres qui œuvrent chaque jour pour l'accompagnement social et le retour à l'emploi des publics victimes d'exclusion.
- Sponsorisation de la course « La Zontienne » organisée par le Zonta club Nîmes Romaines pour « Octobre Rose », le mois en soutien aux Femmes victimes du cancer. Les agents du Crédit Municipal de Nîmes ont fièrement participé à la course et à cette journée sportive de solidarité dont les bénéfices ont été versés au fonctionnement des pôles oncoesthétiques du CHU de Nîmes.

Octobre
Stand à la course La Zontienne

Remise de chèque au Zonta Club Nîmes Romaines

NÎMES Un chèque de 1 500 € remis à Emmaüs Nîmes / Marguerittes par le Crédit municipal

Décembre
Remise de chèque Emmaüs

Vente de Prestige

Rapport de gestion

Monsieur le Président, Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons réuni le Conseil d'Orientation et de Surveillance afin de se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

1. BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

L'année écoulée a été marquée par un contexte économique dynamique et souvent complexe, caractérisé par une inflation persistante et des défis sans précédent.

Dans ce paysage économique en mutation constante, notre Caisse de Crédit Municipal, a poursuivi sa mission avec détermination et engagement notamment en offrant un service exclusif : le prêt sur gage qui repose sur des valeurs fondamentales de confiance, d'intégrité et de confidentialité.

Dans un monde où l'accès au crédit peut être difficile pour de nombreux individus, le prêt sur gage offre une solution précieuse et équitable, permettant aux clients de tirer parti de leurs actifs non utilisés, tels que des bijoux, des œuvres d'art ou d'autres objets de valeur, pour obtenir un prêt rapide et sécurisé, sans les tracas et les contraintes associés aux prêts traditionnels.

Notre établissement a dû faire preuve d'agilité et d'adaptabilité pour répondre aux besoins changeants de nos clients tout en préservant notre intégrité financière. Malgré les pressions inflatoires qui ont pesé sur les coûts de fonctionnement et les marges bénéficiaires, nous avons atteint plusieurs objectifs clés au cours de l'exercice financier.

Nous avons poursuivi la progression technique et la modernisation de l'organisation, en recherchant un service clients de qualité, face à une clientèle parfois en grande difficulté, en maintenant les sessions régulières de formation et le soutien technique aux agents de front et de back office.

Les efforts soutenus de l'ensemble des agents ont été récompensés par des résultats significatifs, témoignant de la solidité de notre modèle opérationnel et de notre engagement envers nos parties prenantes.

À travers des stratégies judicieuses et une gestion prudente des risques, nous avons pu maintenir notre positionnement sur le marché tout en continuant à offrir des services financiers essentiels à nos clients, y compris dans les segments les plus vulnérables de la société.

Malgré les incertitudes persistantes qui caractérisent l'économie actuelle, nous sommes résolus à poursuivre notre engagement envers l'excellence opérationnelle et à renforcer notre rôle en tant qu'acteur clé de l'économie sociale et solidaire de notre zone de compétence.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.A Activité de l'année et perspectives

L'activité historique de prêt sur gage, principal service à vocation sociale de l'établissement, qui s'exerce dans le cadre d'un monopole d'État, a été réalisée aux 4 guichets des agences de la zone pour l'ensemble des opérations et par le service proposé en ligne pour les opérations de prolongation et d'acompte notamment.

Les volumes des nouveaux engagements sont en augmentation de près de 4 % par rapport à 2022.

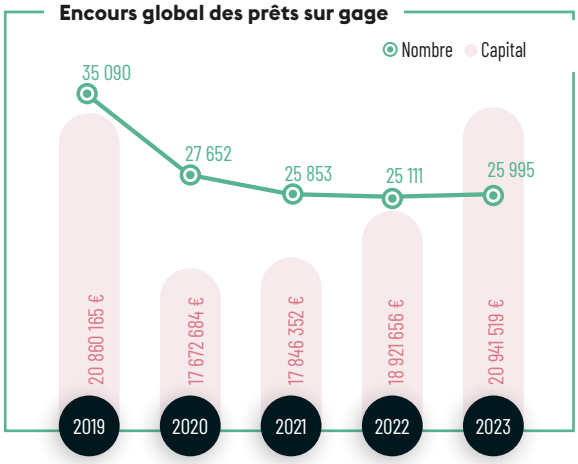

En 2023, avec la croissance de l'activité, c'est 884 contrats qui sont venus contribuer à l'augmentation des encours durant l'année, soit 3,5 % de l'encours en nombre.

L'encours en capital a également progressé de plus de 11 %, porté par la dynamique économique et l'évolution du cours de l'or, avec des disparités dans leurs évolutions en fonction des points de vente.

Les 50 363 opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation sont considérées comme du micro-crédit, le montant moyen des engagements de la période étant de 888 €, en hausse de près de 11 %.

Seuls 7 % des contrats de prêts sur gage ont fait l'objet d'une vente aux enchères, cette stabilité depuis plusieurs années confirmant ainsi une absence de dégradation significative de la situation économique actuelle de notre clientèle de prêts sur gage et l'utilisation de notre service exclusif de prêts sur gage.

L'ensemble des ventes aux enchères prévu au calendrier 2023 a été réalisé, y compris la vente de prestige en fin d'année, qui s'est déroulée au Musée de la Romanité de Nîmes.

Le montant des adjudications des ventes aux enchères réalisées s'est élevé à 1 531 184 € pour 1 280 contrats présentés à la vente et a généré 460 848 € de bonis à destination des clients.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, au titre de ses missions sociales, distribue également du micro-crédit, en partenariat avec divers réseaux accompagnants.

Ces micro-crédits, de montants compris entre 500 € et 4 000 €, et d'une durée de 48 mois maximum, permettent aux bénéficiaires de financer des projets essentiels à leur vie, notamment sur le plan de la santé, du logement, du transport ou de l'emploi.

En 2023, avec un montant moyen de 2 672 €, 26 dossiers de Micro-crédit Social ont ainsi été réalisés pour une production de 69 465 €, concrétisés exclusivement dans les points de vente de proximité, afin d'accroître l'efficacité de cette action sociale en relation avec les équipes techniques du siège. L'encours est en diminution de 35 % pour atteindre 114 534 €.

C'est dans le cadre de ces valeurs sociales que l'Établissement gère quelques **3 076 comptes de dépôts** pour les particuliers et les associations au 31 décembre 2023, en baisse de 3,5 %, pour un encours de comptes net en recul significatif de plus de 7 %, s'établissant à près de 11 857 020 € en intégrant les comptes associations (hors banques et comptes ouverts à une population en situation de fragilité financière).

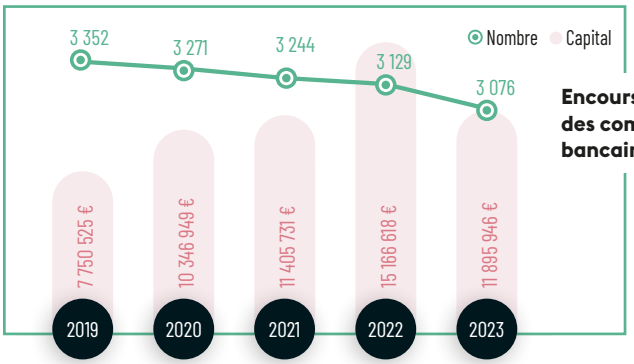

Encours des comptes bancaires

Ces comptes sont en grande majorité équipés de moyens de paiement (71 % pour l'équipement en CB) et de produits d'assurance sur compte (65 % pour l'assurance sur moyens de paiement), résultat du travail d'équipement de la clientèle qui s'est poursuivi tout au long de l'année.

La mise à jour des dossiers commerciaux et réglementaires des clients a été reconduite en 2023, dans le cadre de la proposition, à l'ensemble de la clientèle, d'une rencontre annuelle pour faire le point sur leur budget et leur situation.

Les dépôts liquides ont suivi les évolutions nationales en se resserrant de près de 11 %, sur **l'épargne réglementée et les livrets,** s'établissant à 13 002 150 € pour 2 176 comptes, en recul d'une dizaine de contrats, malgré un taux d'équipement en progression de 1 point.

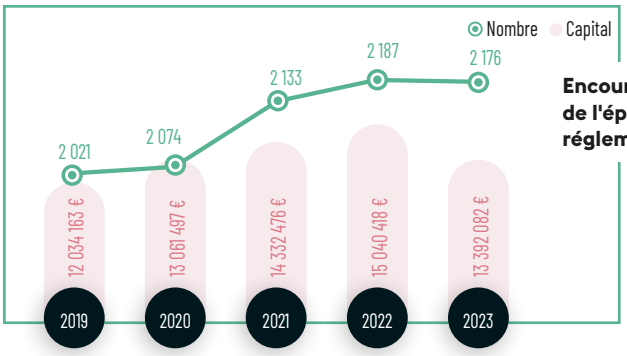

Encours global de l'épargne réglementée

L'épargne bancaire constituée de compte à terme, est en hausse de plus de 58 %, avec un encours de 13 427 497 € pour 260 contrats (hors établissements bancaires), évolution liée à des actions de communication conjuguée à une hausse des taux de rémunération.

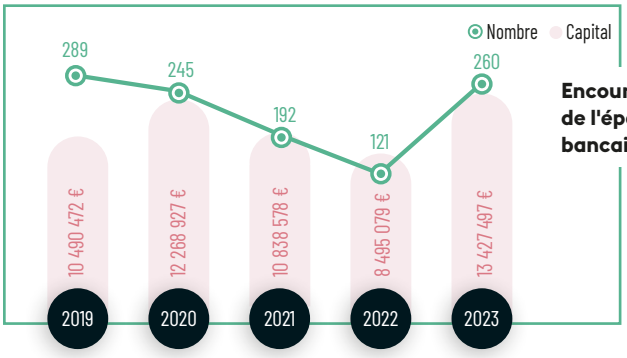

Encours global de l'épargne bancaire

Parallèlement, **l'activité de prêts bancaires,** grâce à l'implication commerciale des agences et du siège, et la stabilisation des nouveaux circuits de distribution, a augmenté de près de 14 % par rapport à 2022.

Le flux naturel de clients particuliers qui franchissent les portes de nos agences a marqué le pas et les dossiers transmis par le canal « apporteurs d'affaires » ont représenté 51 % de la production brute.

La production brute de 523 prêts pour un total de 7 603 915 € (avec les micro-crédits) a permis de faire évoluer l'encours sains de prêts personnels (hors inventaires et surendettements) à **18 725 041 €** au 31 décembre 2023, en augmentation de plus de 15 % par rapport au 31/12/2022.

Production de prêts personnels

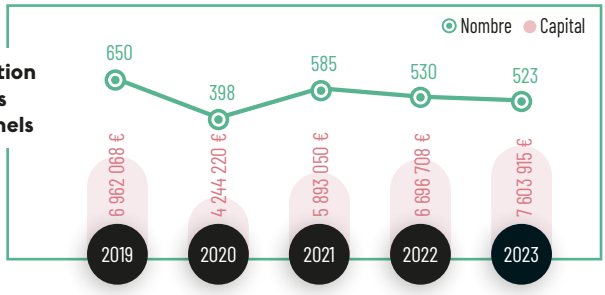

L'encours global, quant à lui, évolue positivement en capital de 15 % alors qu'il est en croissance dans le même temps en nombre de plus de 2 % pour s'établir au 31 décembre 2023 à 20 047 326 € pour 2051 dossiers.

Encours global des prêts personnels

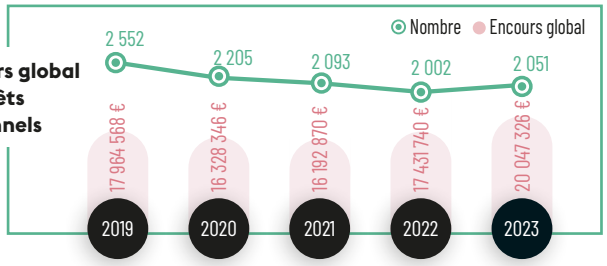

2.B Résultats financiers

Le Produit Net Bancaire de l'Établissement s'établit à 4 669 030 €, en augmentation de 6,8 % et de 295 736 €, liée à une hausse des intérêts et produits assimilés de 640 267 € et de 17,4 % liée à l'impact du niveau des encours de prêts sur gage, de prêts personnels et de la réévaluation des taux pendant l'année.

Il est à noter une hausse de nos commissions de 69 053 € soit 5,6 % et une augmentation de nos charges d'intérêt de 205 % pour un delta de 449 097 €. Le coût du risque représente en 2023 une charge de 54 421 €.

Les états financiers

	2019	2020	2021	2022	2023
Produit Net Bancaire	4 674 660 €	4 237 501 €	4 108 475 €	4 373 294 €	4 669 030 €
Résultat brut d'exploitation	1 234 885 €	684 668 €	678 290 €	677 955 €	567 660 €
Résultat Net	928 960 €	482 345 €	507 230 €	538 101 €	406 185 €

Le résultat d'exploitation à 513 239 € et le résultat net à 406 185 € sont en baisse de 26,4 % et 24,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ils se situent à un niveau très satisfaisant compte tenu de la sortie de la crise sanitaire et de la conjoncture économique actuelle.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 87,84 % cette année, en augmentation de 3 points par rapport à 2022.

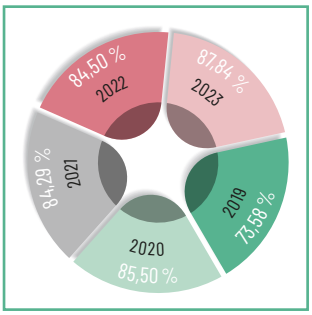

Ces résultats sont la conséquence de la mise en œuvre de tous les moyens en 2023 afin de relancer l'activité bancaire et de prêts sur gage, tout en pratiquant une politique de taux adaptée et strictement suivie et en réalisant les investissements humains et matériels nécessaires à la consolidation de notre activité globale.

La Caisse a pu optimiser sa rentabilité par une gestion efficace du risque tout en offrant des produits financiers attractifs grâce à une politique commerciale adaptée.

Cette année comme les précédentes, l'engagement de tous les collaborateurs a été essentiel pour accompagner les clients au quotidien, en étant proches d'eux, et pour favoriser la reprise commerciale dans toutes les activités de la Caisse, qu'elles soient sociales ou bancaires. Cet engagement montre la détermination de l'équipe et l'importance du travail collectif et de la collaboration pour atteindre les objectifs et assurer le succès global de l'établissement.

Il est souligné que le soutien du Conseil d'Orientation et de Surveillance, et particulièrement Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de Nîmes, a joué un rôle crucial dans le déploiement des activités de l'établissement. Ce soutien a permis à la Direction Générale et à ses équipes de maintenir des objectifs financiers ambitieux.

Je souhaite également exprimer ici des remerciements chaleureux envers le Vice-Président, Monsieur Alain MINGAUD, ainsi que tous les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour leur présence, leur disponibilité et la pertinence de leurs choix dans le développement de l'établissement.

De plus, de vifs remerciements sont adressés aux membres du Comité de Direction pour leur implication dans les activités de l'établissement. Ces remerciements soulignent l'appréciation et la reconnaissance envers les différentes parties prenantes internes qui contribuent au succès et à la croissance de la Caisse.

Enfin, je remercie vivement l'ensemble des agents pour leur contribution à consolider la position sociale de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes dans sa zone d'influence, tout en soutenant un développement commercial cohérent. Ces félicitations traduisent le rôle crucial des agents dans le maintien des liens sociaux avec la clientèle tout en promouvant une croissance commerciale équilibrée et adaptée aux besoins du territoire. Cela témoigne également de l'importance accordée à la dimension sociale et commerciale de la Caisse et de l'engagement des agents envers ces objectifs.

¬ 2.C Événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture des comptes 2023 et la date d'établissement du rapport d'activité.

¬ 2.D Évolution prévisible de l'activité

Concernant les prévisions d'activité, la Caisse de Crédit Municipal s'appuie sur les orientations de la fin de l'exercice 2023 en terme de taux, de quantum, de nouveaux partenariats, de stratégie de conquête et de communication, mais aussi sur les tendances de taux, de marché, et d'activité constatées et projetées, que nous replaçons dans le contexte actuel d'inflation.

L'ensemble de ces dispositions et analyses nous amène à prévoir :

- une évolution positive des encours de gage, dans le cadre d'une reprise de l'activité stimulée par l'inflation actuelle ;
- une progression de nos encours de crédits bancaires, conséquence d'une production soutenue, liée à la fidélisation des partenaires et la recherche de nouveaux clients traditionnels ;
- une capacité à identifier, évaluer, contrôler et atténuer les risques auxquels la caisse est exposée dans le cadre de ses activités par une approche proactive et systématique ;
- une évolution positive des comptes bancaires et de leur équipement et la recherche d'une tarification adaptée génératrice de PNB, avec mise en place d'une stratégie visant à optimiser les revenus tout en restant compétitif sur le marché.

¬ 2.E Activités en matière de recherche et de développement Néant

¬ 2.F Dépenses non déductibles (au titre de la réglementation fiscale)

12 934 €, dont 9 764 € au titre des dépenses de mécénat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60 %.

¬ 2.G Autres informations

Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2023.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

Pays	Effectifs ETP	Produit net bancaire (en milliers d'Euros)	Résultat courant avant impôt (en milliers d'Euros)	Impôt sur les bénéfices (en milliers d'Euros)	Subventions publiques reçues (en milliers d'Euros)
France	45,1	4 669 K€	513 K€	126 K€	0
TOTAL	45,1	4 669 K€	513 K€	126 K€	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Répartition par échéance En milliers d'Euros	Factures reçues non réglées au 31.12.2023 et dont le terme est échu (en milliers d'euros)	Pourcentage du montant total des achats (en %)
De 0 à 30 jours	-	-
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours		
Plus de 91 jours	-	-
TOTAL	-	-

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

GIE CM Services

À la clôture de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **2 580 K€** pour un résultat net de **0 €**. Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€**. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **93 K€** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à **350 K€**.

4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur.
Pour l'année 2023, aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Résultat qui s'élève à **406 185 €** de la manière suivante : **308 395 € en « Excédents capitalisés »** et **97 790 €** au poste **« Bonis prescrits ».**

6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- la Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- l'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'Affectation du Résultat.

BILAN PUBLIABLE

AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	2 540 296 €	2 724 098 €
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissements de crédit	11 791 795 €	13 028 731 €
Créances sur la clientèle	42 081 811 €	37 515 735 €
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à LT	75 787 €	73 527 €
Parts dans les entreprises liées	1 000 €	1 000 €
Crédit bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	111 047 €	80 881 €
Immobilisations corporelles	856 678 €	915 502 €
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	449 887 €	225 301 €
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	**57 908 301 €**	**54 564 775 €**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les Etablissements de Crédit	4 348 165 €	3 382 080 €
Opérations avec la clientèle	35 551 404 €	33 738 779 €
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 121 734 €	995 365 €
Comptes de régularisation	430 290 €	397 911 €
Provisions pour risques et charges	3 000 €	3 000 €
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	400 000 €	400 000 €
Capitaux propres hors FRBG	16 053 708 €	15 647 642 €
- Capital souscrit	15 647 523 €	6 000 000 €
- Prime d'émission		
- Réserves / excédents capitalisés		6 980 984 €
- Ecarts de réévaluation		
- Bonis prescrit		2 128 556 €
- Report à nouveau (+/-)	0 €	0 €
- Résultat de l'exercice (+/-)	406 185 €	538 101 €
TOTAL DU PASSIF	**57 908 301 €**	**54 564 775 €**

HORS - BILAN	Exercice N	Exercice N-1
Engagements donnés - Engagements de financement	1 108 754 €	1 335 971 €
Engagements reçus- Engagements de garantie	26 176 899 €	23 652 070 €
Engagements reçus - Cession de créances	368 640 €	565 300 €
Engagements reçus - Engagements de financement	115 000 €	115 000 €

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31/12/2023

	Exercice N	Exercice N-1
+ Intérêts et Produits assimilés	4 323 971 €	3 683 704 €
- intérêts et Charges assimilées	668 121 €	219 024 €
+ Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés		
- Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés		
+ Produits s/Opérations de location simple		
- Charges s/Opération de location simple		
+ Revenus des Titres à revenu variable		
+ Commissions (Produits)	1 302 106 €	1 233 053 €
- Commissions (Charges)	270 191 €	303 472 €
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Négociation		
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Placement		
+ Autres Produits d'Exploitation Bancaire		
- Autres Charges d'Exploitation Bancaire	18 735 €	20 967 €
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 669 030 €**	**4 373 294 €**
- Charges Générales d' Exploitation	3 961 547 €	3 543 703 €
- Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles	139 823 €	151 636 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**567 660 €**	**677 955 €**
+/- Coût du risque	54 421 €	19 290 €
RESULTAT D' EXPLOITATION	**513 239 €**	**697 246 €**
+/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**513 239 €**	**697 246 €**
+/- Résultat Exceptionnel	19 067 €	7 522 €
- Impôt sur les Bénéfices	126 121 €	166 666 €
+/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées		
RÉSULTAT NET	**406 185 €**	**538 101 €**

fifty Bees Innover l'entreprise

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES
Siège Social : 8 bis Rue Guizot
30013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport moral et financier ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le COS qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le contrôle du rapport moral et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits caractéristiques exposés dans un paragraphe spécifique des notes annexes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables : dépréciation pour risque de crédit sur base individuelle

Contexte

Dans le cadre de ses activités de prêts personnels et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.

Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 43 M€ (valeur brute).

Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour 1 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour - 0,5 M€ et + 0,5 M€).

L'annexe, dans ses notes « Note 3.5 – Provisions pour dépréciation », « Note 4.1.4 – Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.

Risque identifié

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :

- De leur importance significative dans les états financiers,
- Du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés,
- De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

Notre réponse

- Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et à l'évaluation des montants des dépréciations à constater en le documentant et le testant.

- Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions.
- Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation).
- Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses).
- Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture.
- Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance**.**

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport moral et financier, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 janvier 2023.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZA-SIMOENS FIFTY BEES était dans sa première année de la mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins – Pierre-Bénite,
Le 8 avril 2024

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Sébastien BELMONT

fifty Bees Innover l'entreprise

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES
Siège Social : 8 bis Rue Guizot
30013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Oullins – Pierre-Bénite,
Le 8 avril 2024

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Sébastien BELMONT

Annexes aux comptes annuels

1. Activité et contexte réglementaire

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.
La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-1 et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2020-10 de l'ANC. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation.
Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard puis contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Contrôle interne

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'établissement, de deux suppléants, la Responsable de la Conformité et de la Directrice du Contrôle Interne.
La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne.
Depuis 2019, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société PricewaterhouseCoopers Audit.
Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est en charge du contrôle permanent et de la conformité.

2. Faits caractéristiques de l'année 2023

L'année 2023 a de nouveau été marquée par la poursuite des tensions suscitées par le conflit en Ukraine, dans un contexte inflationniste et d'incertitudes économiques.

À l'instar du 2e semestre 2022, la hausse des Taux d'intérêts et le suivi des taux d'usure sur l'exercice ont imposé à notre Caisse de maintenir une démarche pro-active pour adapter sa grille de Taux et sa gestion de Trésorerie au contexte monétaire.

Ainsi, face à un resserrement de l'offre de crédit des banques dites traditionnelles, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a confirmé sa vocation sociale en favorisant le recours aux crédits (prêt sur gage, rachat de crédit) à de nombreux clients confrontés à un durcissement des conditions d'octroi, tout en maintenant une démarche prudentielle adaptée.

Dans ce contexte, la Caisse a pu conforter ses Encours à un niveau élevé, après un tassement consécutif à plusieurs années de crise sanitaire.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés bénéficiant de contrat de travail à durée indéterminée) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2023 :
- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombres impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en pertes)
- mis en place de moyens financiers de soutien ou de relance prévus par le Gouvernement pour ses contreparties tels que des PGE et/ou, sauf à de très rares exceptions, de moratoires.

À l'instar des exercices précédents, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances...) et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, n'a pas eu à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont constitués essentiellement de biens immeubles – hors terrain et bâtiment - et mobiliers, absence d'actif incorporel - hors licences et investissement informatique). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, l'Établissement a de nouveau maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et in fine de renforcer ses Capitaux propres.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- **Changement de présentation :** Néant
- **Changements de Méthodes Comptables :** Néant

Pour mémoire, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes continue à appliquer le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du Livret de Développement Durable et Solidaire et du Compte sur Livret d'Épargne Populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de **3 823 K€**.

3.1. Créances et dettes

3.1.1. Créances

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Les Commissaires-Priseurs agréés par la Caisse du Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.

Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.
Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

3.1.1.1. Créances saines
Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.
Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

3.1.1.2. Créances douteuses
Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain :
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment, les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

- **Créances douteuses compromises :** ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

- **Créances douteuses non compromises :** ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

3.1.2. Dettes

3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant

3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDDS, LEP), et de Comptes Sur Livret (CSL). Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a souscrit en cours d'exercice un emprunt bancaire à hauteur de 4 M€. Au 31 décembre 2023, le solde s'élève à 3,75 M€.

3.2. Portefeuille de titres et instruments financiers à terme

3.2.1. Titre de transaction

Néant

3.2.2. Titre de placement

Néant

3.2.3. Titre d'investissement

Néant

3.3. Titre de participation

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en « Participation et autres titres détenus LT » et en « Parts dans les entreprises liées ». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

3.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.4.1. Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Les actifs sont définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en œuvre des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).
Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels < 100 000 €	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels > 100 000 €	Linéaire	5 à 10 ans

3.4.2. Valeurs résiduelles

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

3.5. Provisions pour dépréciation

3.5.1 Dépréciation des créances douteuses compromises déchues

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciations. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession...) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant «à dire d'expert» en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvés en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement «à dire d'expert». Les accessoires et autres créances (intérêts dus, impayés, intérêts de retard, pénalités) sont provisionnés automatiquement à 100%.
Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

3.5.2 Dépréciation des créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts.
Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :
- 25% sur le capital restant dû,
- 50% sur le capital des échéances de retards,
- 100% sur les intérêts des échéances de retards et les pénalités.

3.5.3 Dépréciation sur comptes DAV débiteurs

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.
Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date.

L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :
- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non recouvrement,
- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50% du montant excédent la convention.

3.5.4 Dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des Commissaires-Priseurs sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.
Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires Priseurs sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation.
Les intérêts courus au-delà des 7 mois (dossiers sains et douteux) et les frais et accessoires (sur les dossiers douteux uniquement) font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

3.5.5 Dépréciation et décotes de créances douteuses compromises et restructurées

Les prêts surendettés sont traités comme suit :
- À la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchus ; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé ; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25% sur le capital restant dû et à 80% sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100% ;
- À réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers ;
- À la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences de l'Autorité des normes comptables relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêts entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

3.6 Provisions au passif

3.6.1 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

3.6.2 Provisions pour risques et charges

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

3.7 Caisses, banques centrales

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.8 Frais de dossiers

Les frais de dossier donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Informations sur les postes du bilan

4.1.1 Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

4.1.1.1 Opérations avec les établissements de crédit

4.1.1.1.1 Les emplois

La ligne « Caisses, banques centrales et CCP » pour **2 540 K€** comprend des disponibilités en caisse pour **434 K€,** des avoirs auprès de la Banque de France pour **1 600 K€** et **505 K€** auprès de transporteurs de fonds habilités.

La ligne « Créances sur établissements de crédit » pour **11 791 K€** inclut des Comptes à terme pour **5 000 K€, 6 740 K€** de dépôts liquides et **51 K€** de comptes débiteurs.

4.1.1.1.2 Les ressources

Les « Dettes envers les établissements de crédit » à hauteur de **4 348 K€** incluent principalement :

- des Livrets d'Institutionnels pour **400 K€,**
- un Emprunt pour **3 750 K€,**
- des DAV bancaires (autres Caisses de Crédit Municipal essentiellement) pour **195 K€,**
- des intérêts rattachés pour **2,8 K€.**

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Dette envers établissements de crédits (capital)	400 015	0	3 750 000	-	4 150 015
Dette envers établissements de crédits (intérêts)	2 814	-	0	-	2 814
DAV Bancaires	195 336	-	-	-	195 336
Total	598 165	0	3 750 000	0	4 348 165

4.1.1.2 Opérations avec la clientèle

4.1.1.2.1 Les emplois

En €	Exercice N	Exercice N-1
Prêts sur gage		
Encours sain	20 281 860	18 326 424
Prêts personnels		
Encours sains	18 730 324	16 251 975
Comptes ordinaires débiteurs	475 903	695 188
Créances douteuses	2 219 279	1 994 640
Créances rattachées	1 323 794	1 206 226
Déductions :		
- Dépréciations	943 840	951 306
- DAV inventaires	5 510	7 411
Total	42 081 810	37 515 736

Le montant de l'encours restructuré est de **752 991 €** au 31/12/2023 (676 454 € de prêts douteux compromis non déchus, **76 537 €** de prêts sains et douteux non compromis).

Les prêts sur gage sont des contrats d'une durée initiale de 6 mois renouvelables trois fois. De fait, la quasi-totalité des encours de prêts sur gage ont une durée résiduelle de moins de 6 mois.

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels :

En €	d < = 3 mois	3 mois < d < = 1 an	1 an < d < = 5 ans	d > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle	844 907	2 423 427	9 931 372	5 525 334	18 725 041

Répartition de l'encours par secteurs géographiques : cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par types de contreparties : cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation.

4.1.1.2.2 Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit :

En €	Exercice N	Exercice N-1
Épargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit)	25 810 840	22 019 158
Épargne Réglementée (Livrets dont CSL) Fonds centralisés à la CDC*	13 002 150 (3 823 539)	15 040 468 (3 482 524)
Dettes rattachées	558 463	156 580
Autres sommes dues	3 490	3 432
Total	35 551 404	33 737 114

Pour l'épargne réglementée, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque. Le taux du compte sur livret bancaire proposé aux clients est révisable sans préavis.

Les autres comptes d'épargnes réglementées se limitent aux LDDS, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.
La Caisse ne gère pas les PEL ou/et CEL.

Les taux des CAT sont fixés en Comité de taux, et modifiés si besoin a minima tous les trimestres.

4.1.2 Portefeuille de titres

Néant

4.1.3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

4.1.3.1 Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

En €	Exercice N-1	Acquisitions/ Amortissements 2023	Cessions/ Rebut 2023	Exercice N
Logiciels & autres	1 511 566	45 812	0	1 557 378
Amortissement	1 447 091	27 790	0	1 474 881
Total	64 475	18 022	0	82 497

Pour mémoire, des Immobilisations sont en cours au 31 décembre 2023 pour: **3 696 €.**

4.1.3.2 Immobilisations corporelles

En €	Exercice N-1	Acquisitions ou Dotations s/ Amortissement 2023	Cessions/Rebut ou Reprises s/ Amortissement 2023	Exercice N
Terrains	193 771	0	0	193 771
Construction	1 844 126	0	0	1 844 126
Amortissement	1 376 147	39 430	0	1 415 577
Aménagements et agencements	2 572 028	51 929	0	2 623 957
Amortissement	2 415 880	31 038	0	2 446 919
Mobilier et matériel de bureaux	587 872	840		588 712
Amortissement	550 163	18 148	0	568 311
Matériel transports	123 161	0	0	123 161
Amortissement	85 783	9 187	0	94 970
Matériel informatique	517 652	8 887	1 414	525 125
Amortissement	496 622	13 890	1 414	509 098
Œuvre d'art	16 058	0	0	16 058
Concessions	16 922	0	0	16 922
Amortissement	15 085	339	0	15 424
Total immobilisations corporelles	5 871 589	61 656	1 414	5 931 831
Total amortissement	4 939 680	112 033	1 414	5 050 299
Total Immo. Corpo. Nettes	931 909	-50 377	0	881 532

4.1.3.3 Immobilisations financières

En €	Exercice N-1	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Exercice N
Dépôts de Garantie	0	0	0	0
Fonds de Garantie des Dépôts BDF	66 072	2 760	0	68 832
Certificats d'association	7 440	0	500	6 940
Cautionnements versés	15	0	0	15
Total Participations et autres titres détenus LT	73 527	2 760	500	75 787

4.1.4 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (en déduction d'actif)

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Provisions douteux non compromis	32 082			33 417
Provisions douteux compromis	763 209			729 959
Provisions DAV débiteurs	17 112			20 916
Provisions sur prêts sur gage	104 478			136 301
Décote	34 425			23 247
Total	951 306	509 880	517 347	943 840

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31/12/23 est de **93 597 €.**
Les dotations sont constituées de **502 531 €** de provisions pour créances douteuses et de **7 350 €** de pertes sur encours restructurés.
Les reprises sont constituées de **498 820 €** de provisions sur créances douteuses, de **4 434 €** de reprise décote sur encours restructurés, de **14 093 €** de décote sur encours.

4.1.5 Provisions pour risques et charges

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
Autres Provisions	3 000	0	0	3 000

4.1.6. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

En €	Exercice N-1	Dotations	Reprises	Exercice N
FRBG	400 000	0	0	400 000

4.1.7. Capitaux propres

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L5I4-4 du Code monétaire et financier) :

En €	Exercice N-I	Affectation résultat N-I	Virement interne/ Débit	Exercice N
Dotation initiale	6000000	/	0	6000000
Excédents capitalisés	6 980 984	452 855	0	7 433 840
Bonis prescrits	2 128 556	85 246	118	2 213 683
Résultat	538 101	(538 101)	0	406 185
Total capitaux propres hors FRBG	15 647 641	406 185	118	16 053 708

4.1.8. Autres postes du bilan : montant des intérêts courus à payer ou à recevoir, comptes de régularisation et autres actifs et passifs

- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2023 : pour les prêts sains **34 122 €**, pour les prêts sur gage **1 182 304 €.**

- Montant des intérêts à payer au 31/12/2023 : néant pour les emprunts, pour les CAT **264 465 €,** pour les LDDS **58 968 €,** pour les CSL **65 761 €,** pour les LVA **96 318 €** et pour les LEP **75 765 €.**

- À l'Actif au 31/12/2023, le poste « Autres actifs » pour **449 887 €** comprend principalement **103 639 €** de flux Société Générale à venir, **169 611 €** d'autres produits à recevoir, **151 029 €** de débiteurs divers, **22 876 €** de charges constatées d'avance et d'acomptes sur fournisseurs.

- Au Passif, le poste « Autres passifs » pour **1 121 734 €** inclut, au titre des éléments les plus significatifs, **185 521 €** au titre des fournisseurs, **170 729 €** de provision relative au C.E.T, **81 385 €** de flux avec la Société Générale, **312 575 €** de bonis sur gage, **59 525 €** de règlements divers, **187 733 €** d'autres charges à payer, **30 989 €** de Flux en attente d'affectation sur Prêts, **10 700 €** relatifs à des Remises de chèques en attente et **13 285 €** d'opérations sur DAV en attente de régularisation.

- Au Passif, le poste « Compte de régularisation » pour **430 290 €** correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

¬ 4.2 Informations sur les postes du hors-bilan

4.2.1 Garanties reçues et données

4.2.1.1 Engagements reçus

4.2.1.1.1 De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2023 s'élève à **368 640 €.**

4.2.1.1.2 D'établissement de crédit

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de **115 000 €** pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

4.2.1.1.3 De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des commissaires-priseurs s'élève à **26 176 899 €** pour un encours de prêts de **20 941 519 €** en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté.

4.2.1.2 Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2023 s'élève à **1 108 754 €**, dont **895 954 €** au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégataires.

4.2.2 Engagements de crédit-bail

Néant

4.2.3 Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au bilan

Concernant le personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif.
Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

¬ 4.3 Informations sur les postes du compte de résultat

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.
En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

4.3.1 Produits et charges d'intérêts

En €	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés	4 323 971	3 683 704
Intérêts et charges assimilées	668 121	219 024

Les « Intérêts et produits assimilés » sont composés à hauteur de :
- **3 821 123 €** d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- **106 863 €** d'intérêts sur Comptes Débiteurs,
- **11 319 €** d'intérêts de retard sur Prêts Contentieux,
- **384 365 €** au titre d'intérêts sur les dépôts à vue et sur les Réserves obligatoires,
- **300 €** de produits financiers divers.

Les « Intérêts et charges assimilées » sont composés à hauteur de :
- **34 442 €** au titre des intérêts pour opérations financières,
- **633 679 €** d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets).

4.3.2 Revenus des titres à revenu variable

Néant

4.3.3 Commissions Produits et Charges

Produits (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Frais de dossiers	54 505	45 749
Commissions sur prêts personnels	147 262	128 936
Commissions sur services bancaires	422 999	397 970
Partenariats assurance	30 873	29 310
Commissions gages	646 202	630 563
Divers	265	526
Total	1 302 106	1 233 053

Charges (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Vacations commissaires-priseurs	66 928	68 726
Frais de moyen de paiement	77 232	69 400
Application réseau CB	124 276	129 715
Charges sur opérations DAB	0	27 484
Moins-value sur réalisation gages	1 754	8 147
Total	270 191	303 472

4.3.4 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En €	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire (dont Transports de fonds)	18 735	20 967

4.3.5 Charges générales d'exploitation

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 550 246	2 375 353
Taxes et Impôts (hors IS)	19 771	24 574
Charges Div. d'Exploitation	1 391 530	1 143 776
Total	3 961 547	3 543 703

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 550 246	2 375 353
Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges)	1 624 202	1 475 256
Dont Charges sociales et taxes sur les salaires	926 044	900 097

4.3.6 Dotations et reprises du coût du risque

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à **– 54 421 €.**

En €	Exercice N	Exercice N-1
Dotation provision créances douteuses	502 531	503 500
Reprise de provision créances douteuses	498 820	705 944
Pertes sur créances irrécouvrables	78 081	200 687
Pertes sur encours restructurés	7 349	21 575
Recouvrement sur ANV	30 286	29 294
Reprise décote sur encours restructurés	4 434	9 814
Total	-54 421	+ 19 290

4.3.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

En €	Exercice N	Exercice N-1 (retraité)	Exercice N-1 (public)
Produits exceptionnels	19 288	0	8 963
Autres		0	
Total produits exceptionnels	19 288	0	8 963
Charges exceptionnelles	222	0	1 441
Autres	0	0	0
Total charges exceptionnelles	222	0	1 441
Résultat exceptionnel	19 067	0	7 522

4.3.8 Régime fiscal

Les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit **126 121 €,** correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts.
Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de **23,13 %.**
Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de **0 K€.**

Répartition du montant global de l'impôt

Exercice clos (En €)	Résultat courant avant impôts	Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations)	Impôt sur les sociétés	Résultat net
Total	513 239	545 240	126 121	406 185

Déficits reportables : néant.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Lien avec le GIE « CM Services »

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes possède des parts sociales pour un montant de **1 000 €** dans le Groupement d'Intérêt Économique CM Services. Ce GIE créé en 2011, **regroupant 11 Caisses,** a principalement pour objet :
- l'utilisation en commun du matériel informatique hébergé par le groupement,
- le partage du progiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE,
- le partage du logiciel de prêt sur gage ou de tout autre logiciel développé par le GIE,
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le capital du GIE est de 20 000 €, soit une participation à hauteur de 1/20e pour la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.
L'activité du GIE a été tout particulièrement tournée vers l'amélioration de la plateforme informatique commune. Des appels de fonds trimestriels sont versés au GIE.

À la clôture de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **2 580 K€** pour un résultat net de **0 €.** Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€.** La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste à devoir **93 K€** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre des appels de fonds s'élève à **350 K€.**

5.2 Effectifs

En équivalent temps plein, l'effectif de l'établissement au 31 décembre 2023 s'établit à :

Cadre d'emploi	A	B	C	Total
Titulaires	2	2	15,3	19,3
Contractuels	2,8	2	21	25,8
Total	4,8	4	36,3	45,1

5.3 Rémunérations

Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse 1 million d'euros.
Concernant la rémunération des Dirigeants, cette information n'est pas servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Les rémunérations versées au personnel de l'Établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale.
Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ou avantage dans l'exercice de leur fonction au sein de l'Établissement.
L'encours de crédits accordés aux dirigeants et/ou membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève au 31/12/2023 à : **14 957 €** (capital restant dû).

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Au titre de l'année 2023, la rémunération du Cabinet MAZA-SIMOENS a été fixée par Marché public à **20 400 € TTC** pour la mission de certification des comptes annuels. Concernant les services autres que la certification des comptes annuels (SACC), aucun honoraire n'est dû à l'exception des SACC obligatoires, dont les honoraires sont inclus dans le montant indiqués ci-dessus.

5.5 Affectation du résultat

Il sera proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'affecter le résultat de l'exercice 2023 à hauteur de **406 185 €** aux fonds propres de l'établissement.

5.6 Événements post clôture

Dans la continuité de l'année 2023, de nombreuses incertitudes demeurent notamment sur la volatilité des Taux, avec une dynamique qui s'annoncerait toutefois à la baisse.

Les perspectives économiques d'un tassement de la croissance dans un contexte « inflationniste » soulèvent de nouveau des interrogations sur les dépenses de consommation des ménages et, in fine, sur le recours, aux prêts à la consommation.

La Caisse maintient donc une attention particulière sur la qualité de ses actifs dans un objectif de maîtrise des Expositions non performantes et poursuit ses activités avec vigilance.

Comme en 2023, compte tenu des risques accrus en matière de cyber sécurité et des recommandations de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la Caisse continue de renforcer ses process de vérification et de sécurisation des systèmes d'information.

En Interne, la Caisse poursuit ses objectifs axés vers les Économies d'énergie, le Développement durable, la réduction des produits et services consommables, dans une démarche écoresponsable.

Avec un résultat de nouveau bénéficiaire qui renforce ses Fonds propres, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes aborde l'année 2024 avec de nombreux projets stratégiques (modernisation des outils informatiques, création d'une nouvelle Agence en Occitanie...) qui lui permettront de conforter ses missions.

Notes

Le présent dossier est disponible

sur simple demande à la
Direction Administrative
et Financière
Caisse de Crédit Municipal
de Nîmes
8 bis, rue Guizot
30 013 Nîmes Cedex 01

Par téléphone ou fax
Tél. : 04 66 36 62 73
Fax : 04 66 36 62 80

Ou sur notre site internet
www.credit-municipal-nimes.fr

DÉCOUVREZ TOUS NOS SERVICES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un Établissement Public de crédits et d'Aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers et les associations.

- **Prêt sur gage**
- **Prêts personnels**
- **Rachats de crédits**
- **Comptes bancaires**
- **Épargne et placements solidaires**
- **Services spécifiques aux associations**

STUDIO GRAPHIQUE ogham 05 62 71 35 35

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes,
Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale,
siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01.
Tél. 04 66 36 62 62.

N°SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z,
mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888.

Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS,
1 rue Jules Lefebvre 75311 PARIS cedex 09 www.orias.fr.

Etablissement Public
GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS
crédit municipal de Nîmes

www. credit-municipal-nimes.fr